



## Travail et jours fériés : Incompréhensions et inquiétudes

Afin de déployer dans les meilleures conditions possibles la réorganisation “Titanides”, la Direction a arrêté la date du lundi 4 novembre : en effet, **le vendredi de la Toussaint précédent, jour férié chômé** chez Teréga, devait permettre à **une petite équipe volontaire** (nous y reviendrons plus tard) d’opérer les modifications liées aux changements d’organisation dans le SI dans un contexte plus tranquille.

**Ce que nous ignorions**, et les salariés concernés également, c’est que **notre employeur semble confondre volontariat et bénévolat**. Et que comme à l’armée, certains “volontaires” ont été désignés d’office.

La Direction nous a d’abord longuement expliqué que les jours fériés chômés étant déjà payés, on n’allait pas rémunérer de nouveau un salarié simplement parce qu’il avait eu la bonne idée de venir travailler des jours où le reste de ses collègues profitent d’un week-end familial de 3 jours...

Et devant notre insistance et notre incompréhension, **elle a finalement décidé d’octroyer généreusement un jour de récupération** pour compenser l’effort qui a été demandé aux salariés impactés.

Nous considérons pour notre part, en nous appuyant sur nos dispositifs conventionnels et sur une analyse juridique que nous avons sollicitée, que **ce jour férié travaillé aurait dû ouvrir droit au paiement d’heures supplémentaires, avec les majorations associées**.

C’est d’ailleurs historiquement ainsi qu’ont toujours été traités les heures travaillées sur un jour férié.

Nous ne comprenons pas la position de la Direction, surtout au vu des faibles sommes en jeu... **Les montants sont faibles, mais le symbole est désastreux**.

Peut-on louer “l’esprit gazier”, saluer l’engagement et le professionnalisme des salariés de Teréga qui s’impliquent sans se poser de questions, quels qu’en soient les enjeux, et avoir un comportement aussi pingre en guise de reconnaissance ?

**Après les différentes sollicitations de ces dernières semaines qui ont traduit une implication sans faille du peuple gazier, et à quelques semaines des négociations salariales annuelles, le message est inquiétant**.

En tout cas, les règles sont désormais claires : hors cadre d’intervention, la Direction ne paiera pas d’heures supplémentaires pour le travail les jours fériés.

**Les salariés, désormais dûment informés, se positionneront en connaissance de cause.**

Pour notre part, nous étudions toutes les possibilités de recours **face à cette décision qui nous semble à la fois irresponsable, ingrate, et injuste**.